Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES PROCÈS-VERBAL

des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2020

DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ETMEURTHE

L'an deux mil vingt, le quinze juin, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

*Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.

NOMBRE

de conseillers

en exercice:

de présents : 24

de votants :

26

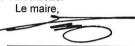
27

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 19/06/2020 et que la convocation du conseil avait été faite le 09/06/2020. Étaient présents: M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, Mme MACHADO BESSON, M. DOMINGUES, M. QUQUE, M. DURAND, Mme GENIN, Mme BAK, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, Mme HUSSON, M. BRUSON, Mme GENICOT, Mme VILLAUME, M. GWINNER, Mme WERBICKI, M. PAULY et Mme DIDRAT SOEUR.

Étaient absents excusés : Mme LACROIX, M. PFEIFFER et Mme RASCAGNERES GARCIA.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme LACROIX à Mme MACHADO BESSON Mme RASCAGNERES GARCIA à Mme CHEVREUX

Un scrutin a eu lieu, Mme LEPIANKO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



Convention d'attribution de subvention à l'association Jeunesse en Plein Air

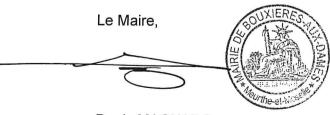
Afin de faciliter les premiers départs en centre de vacances de jeunes Bouxiérois, il est proposé au Conseil municipal de participer au dispositif de l'association « Jeunesse au Plein Air » (JPA), en signant la convention jointe en annexe.

Vu le rapport soumis à son examen, Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le maire à signer la convention jointe en annexe.
- Autorise le versement d'une subvention à hauteur de 100 € par enfant avec un maximum de 6 places pour l'année 2020.
- Précise que les crédits sont ouverts au BP 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.



Denis MACHADO